



PPCR ? Le bon en arrière...

PPCR. 4 lettres. Un sigle signifiant Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Un sigle et une dénomination qui nous laissent sur notre faim. Un sigle et une dénomination a priori strictement techniques. En réalité un grand chambardement pour les personnels de la Fonction Publique.

L'unité de la fonction publique, cette idée syndicale (et citoyenne), d'attachement à l'unité des trois versants de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière) ?

Avec ce chantier, elle cède le pas à l'uniformité des carrières. C'est-à-dire à la fusion (des corps et cadres d'emplois), préalable à la confusion (des concours, des formations initiales, et in fine des compétences et spécificités de chaque métier).

Illogique, absurde ? Nous craignons que non.

Dans le cadre du dogme de réduction de la dépense publique¹, les différentes administrations doivent s'adapter, se réorganiser, c'est-à-dire entre autres, réduire leur « voilure », fermer des structures et rendre des postes.

Est-ce exagéré de parler ainsi ?

- Déjà dans l'Education Nationale, pour ne citer qu'un exemple, en lycée professionnel, on ne parle plus forcément de professeur d'anglais de 2nd degré, mais de professeur de 2nd degré *tout court*. Il est attendu de ces personnels qu'ils enseignent également l'histoire-géographie et le français. En attendant la suite... Puisque selon le point de vue des « managers », après tout leur compétence est *pédagogique*, et non liée à l'enseignement *d'une discipline*...

- Et personne n'est à l'abri ! Y compris les administrations « prioritaires », ou nouvellement reconnues par la communauté nationale. Nous avons appris récemment que l'abondement de crédits alloués à la douane avait été réduit de 5 millions d'euros (40 au lieu des 45 initialement annoncés) ! Pire, un document récent² a été l'occasion de rappeler les différentes restructures annoncées pour le réseau. Et les personnels à reclasser ? S'ils ne trouvent preneur dans le réseau, ils doivent aller voir ailleurs, puisque l'on ne raisonne plus en *administration* mais en *bassin d'emploi*³...

Enfin, déjà dans certains postes, nombre de collègues ne sont d'abord plus considérés par leur hiérarchie en tant qu'agent/agente des douanes, mais comme « statisticiens », « informaticiens », « agents de saisie », etc... Cela peut laisser présumer des rapprochements à terme avec des fonctions/services similaires d'autres administrations. Voir des externalisations...

1 Pour une analyse et des contre-propositions, voir ici :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2016/mai/160523_prebilanfiscal.pdf

et là : <http://www.audit-citoyen.org/category/ressources/origine/deficits/>

2 [http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-](http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-14_PSD_defile_des_restructurations_communiquee.pdf)

[14 PSD defile des restructurations communiquee.pdf](http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-14_PSD_defile_des_restructurations_communiquee.pdf)

3 <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-09-22-accompagnement-agents.pdf>

Après ces éléments préalables généraux, venons-en très concrètement au GT d'aujourd'hui. En introduction, nous disions que le sigle PPCR et sa dénomination nous laissaient « *sur notre faim* ». Il en est de même aujourd'hui (!) :

- Les documents de travail (transmis il y a à peine une semaine...) n'abordent même pas la thématique de l'évaluation, pourtant concernée par le PPCR⁴ ! Pourtant les questions en ce domaine sont fort nombreuses ! Sur quels critères seront évalués, l'an prochain, les agents de catégorie B (en tant qu' « inaugurateurs » du dispositif) ? Sur les années 2016, 2017 et 2018, soit une projection dans l'inconnu ? Ou sur les années 2014, 2015 et 2016, soit un retour en arrière, les agents ayant déjà été normalement évalués pour leur activité professionnelle réalisée en 2014 et 2015 ? Par ailleurs, quelle sera la dotation de mois en Commissions Administratives Paritaires Locales et Centrales (CAPL et CAPC) ?
- Et dans la seule thématique abordée aujourd'hui, les *grilles indiciaires* (et le reclassement des collègues...), de nombreuses questions demeurent. En catégorie A, quelles conséquences pour les inspecteurs qui auraient pu candidater au Tableau d'Avancement (TA) IR3 en juillet 2017, mais qui vont reculer d'un échelon ? De même en catégorie B pour les promotions par concours de C2 à C1 ?

Gageons que ce groupe de travail soit l'occasion de répondre à ces questions. Et que son objet ne soit pas (uniquement) d'ajouter au sein d'un Flash infos « *Un groupe de travail réuni le 23 septembre a permis en concertation [!] avec les représentants du personnel* »...

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le vendredi 23 septembre 2016

4 <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/12/PPCR-Evaluation.pdf>